DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17

Affichage le: 11/07/17

Transmission préfecture le : 10/07/17

AR Préfecture :

N°: 078-227806460-20170630-lmc198647B-DE-1-1

Du: 10/07/17

Délibération exécutoire le : 11/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE POLITIQUE TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE ET STRATÉGIE TOURISTIQUE INTERDÉPARTEMENTALE YVELINES/HAUTS-DE-SEINE 2017-2021

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'article L. 132-2 du code de tourisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2016, portant sur la définition des nouveaux axes de la politique touristique et internalisation des missions de l'association « Yvelines Tourisme » ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 27 janvier 2017, portant adoption du budget primitif 2017 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant les spécificités yvelinoises dans la mise en œuvre de la stratégie interdépartementale,

Considérant les conclusions des concertations menées en mars 2017 avec les professionnels du tourisme,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

AR Préfecture du : 10/07/17 2017-CD-3-5606.1 : 1/3

 $N^{\circ}: 078\text{-}227806460\text{-}20170630\text{-}lmc198647B\text{-}DE\text{-}1\text{-}1$

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve:

- la stratégie touristique interdépartementale Yvelines / Hauts-de-Seine 2017-2021 figurant en annexe de la délibération,
- de déclarer d'intérêt interdépartemental dans le domaine du tourisme les actions suivantes :
 - veiller régulièrement au respect des orientations de la stratégie touristique interdépartementale,
 - créer un Comité consultatif des professionnels Hauts-de-Seine-Yvelines qui pourra se réunir annuellement en séance plénière et régulièrement en commissions thématique,

lesquelles pourront par conséquent être menées par l'Etablissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine et sa commission « Développement économique, tourisme ».

- les fiches-actions du Plan d'actions départemental touristique des Yvelines (2017-2021) figurant en annexe de la délibération,

Décide que l'appel à projets en faveur de l'investissement touristique sera effectif à partir du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 31 décembre 2019, et l'aide à projet en fonctionnement à l'animation et au développement touristique local des territoires sera effectif à partir du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 31 décembre 2021.

Précise que les dossiers de demande de subvention au titre de l'aide à projet en fonctionnement à l'animation et au développement touristique local des territoires pourront être déposés jusqu'au 30 avril 2021. Sous réserve de leur complétude, ils seront instruits selon le règlement de l'aide à projet en fonctionnement à l'animation et au développement touristique local des territoires.

Rappelle que les subventions attribuées au titre du l'appel à projets en faveur de l'investissement touristique et l'aide à projet en fonctionnement à l'animation et au développement touristique local des territoires ne sont pas cumulables avec une autre aide du Département, qu'il s'agisse d'un dispositif de droit commun, d'un appel à projet ou d'une subvention exceptionnelle dans un cadre négocié.

Donne délégation à la Commission permanente pour l'attribution des subventions au titre de l'appel à projets et de l'aide à projet mentionnés ci-dessus,

Dit que les subventions en investissement seront imputées au Chapitre 204 articles 204142 (communes) et 20422 (associations) du budget départemental.

Dit que les subventions de fonctionnement seront imputées au Chapitre 65 articles 65734 (communes) et 6574 (associations) du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

AR Préfecture du : 10/07/17 2017-CD-3-5606.1 : 2/3

 $N^{\circ}: 078\text{-}227806460\text{-}20170630\text{-}lmc198647B\text{-}DE\text{-}1\text{-}1$

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

POLITIQUE TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE ET STRATÉGIE TOURISTIQUE INTERDÉPARTEMENTALE YVELINES/HAUTS-DE-SEINE 2017-2021

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier. Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (40): Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2): Pierre Bédier, Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.

AR Préfecture du : 10/07/17 2017-CD-3-5606.1 : 3/3

N°: 078-227806460-20170630-lmc198647B-DE-1-1